

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 29 mars 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Budgets 2016

Budget Commune :

Les niveaux budgétaires de fonctionnement et d'investissement sont respectivement de 9 454 202 € et de 9 156 431 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement (7 100 623 €) augmentent de 2,93 %.

Les charges à caractère général comprennent certaines dépenses nouvelles : fonctionnement de la salle culturelle sur une année entière et redevance déchets pour équipements communaux. Les charges de personnel incluent des dépenses exceptionnelles : indemnité au Centre départemental de gestion pour l'ancienne DGS, régularisation statutaire de 12 agents (une année entière en 2016) et rémunération des agents recenseurs. Hors ces dépenses exceptionnelles, les charges de personnel augmentent de 1,63%.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,35 %, soit un total de 8 771 862 €, dont contributions directes (3 710 490 €) et dotation globale de fonctionnement forfaitaire (989 846 €).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 006 825 €, y compris les reports. Les principales opérations sont le réaménagement de la rue Marcel Bouguen (755 000 €), le réaménagement du site de Kerguélidic (460 000 €), des travaux de réfection de la voirie urbaine (200 000 €) et rurale (350 000 €), la réalisation d'un terrain de football synthétique (1 050 000 €), des travaux d'extension de la Maison de l'Enfance et de ses abords (260 000 €), l'aménagement urbain de l'îlot Bouguen (230 000 €). Sont également prévus les crédits reportés pour la restauration de la chapelle de Locmaria (296 903 €) et pour le nouveau centre de secours (761 000 €).

Budget Enfance-Jeunesse : les dépenses réelles s'élèvent à 1 505 603 €. Les recettes comprennent les subventions CAF/MSA (387 317 €) et les participations des familles (442 100 €). La subvention d'équilibre par le budget de la Commune (495 968 €) est répartie comme suit : Multi-Accueil (193 163 €), ALSH (107 914 €), pause méridienne (123 118 €), autres services (71 773 €).

Budget Eau : les niveaux budgétaires d'exploitation et d'investissement sont respectivement de 677 801 € et de 1 095 232 €. Les principales dépenses d'investissement sont des études (100 000 €), des travaux de réseaux programmés en 2016 (110 000 €) et une provision pour de futurs travaux de réhabilitation de réseaux (573 522 €).

Budget Assainissement : les niveaux budgétaires d'exploitation et d'investissement sont respectivement de 540 362 € et de 906 731 €. Les principales dépenses d'investissement sont des études (80 000 €), l'acquisition d'une unité de déshydratation des boues de la station d'épuration (reports 210 000 €), des travaux de réhabilitation de postes de relevage (120 000 €) et des travaux de réhabilitation des réseaux (172 900 €).

Le Conseil Municipal, approuve les budgets communaux 2016 :

- Budget principal Commune, à la majorité
- Budget annexe enfance-jeunesse, à l'unanimité
- Budget annexe eau, à l'unanimité
- Budget annexe assainissement, à l'unanimité

Taux de fiscalité 2016

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2016 comme suit :

Taxe d'habitation	21,94 %
Taxe foncière bâti	28,02 %
Taxe foncière non bâti	48,51 %

Affectation des résultats des comptes administratifs 2015

Unanimité pour les propositions d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 du budget général de la Commune et des excédents d'exploitation 2015 des budgets annexes Eau et Assainissement.

Tarifs eau et assainissement 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier, à compter du 1^{er} juin 2016, les tarifs suivants des services de l'eau et de l'assainissement :

- Travaux de remise en état de la chaussée après raccordement au réseau : 100 € le mètre linéaire
- Taxe de raccordement au réseau d'eaux usées pour une maison neuve : 600 €
- Redevance assainissement : 1,30 € le m³ d'eau consommée

Les autres tarifs des services des eaux demeurent inchangés.

Forfait scolaire – Année 2016

Conformément aux conventions avec l'école Sainte Anne d'une part, et avec l'école Diwan d'autre part, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du forfait scolaire attribué à ces deux établissements à 670,81 € par élève pour l'année 2016, soit le coût d'un élève scolarisé à l'école publique du Lac en 2015 (hors dépenses d'investissement et activités périscolaires).

Subvention attribuée aux établissements privés d'enseignement du 1^{er} degré pour la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la subvention attribuée à l'école Sainte Anne et à l'école Diwan, pour leurs services de restauration scolaire respectifs à 0,49 € multiplié par le nombre de repas servis en 2015.

Subvention à l'association Cœur au Mali

Renouvellement pour 2 ans de la convention avec l'association locale « Cœur au Mali » pour participer au financement de puits d'eau potable au Mali. Unanimité.

Tableau des effectifs

Après avis favorable du Comité Technique du 17 mars 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs modifié pour tenir compte de diverses évolutions (avancements de grade, modification de durée de travail et changement de filière).

Demande de subvention pour le réaménagement du site de Kerguelidic

Le projet de réaménagement du site de Kerguelidic a pour objectif de résoudre les épisodes récurrents d'inondation de ce quartier. Il s'agit de réaliser des travaux de renaturation de l'affluent de l'Aber Benoit et de restauration de la zone humide de ce lieu-dit.

Après enquête publique, avis favorables du commissaire-enquêteur puis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) en date du 17 mars 2016, ce projet sera très prochainement autorisé par arrêté préfectoral.

Le coût de ce projet a été évalué à 380 000 € HT et les travaux sont programmés de mai à octobre 2016. Unanimité du conseil municipal pour solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental.

Lancement d'une consultation d'entreprises et demande de subvention pour la réalisation d'études sur le réseau d'eau potable et la gestion des eaux pluviales

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des deux études suivantes, à signer les marchés avec les entreprises retenues à l'issue de cette consultation et à solliciter les subventions.

Etude patrimoniale et tarifaire du réseau de distribution d'eau potable (lot n° 1). L'objectif de cette étude est de s'assurer que le réseau de distribution d'eau potable de la commune permet une desserte satisfaisante des usagers, en situation actuelle et future. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette étude est évaluée à 60 000 €.

Elaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (lot n° 2). Un zonage est à établir définissant les installations nécessaires pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que besoin le traitement des eaux pluviales et de ruissellement. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette étude est évaluée à 50 000 €.

Ces deux études peuvent être subventionnées à hauteur de 80% (Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 60 % et Conseil départemental : 20 %).

Cession d'une portion de la parcelle AA 150 et d'une portion de la parcelle AA 409

Approbation unanime de la cession par la Commune à la S.A.R.L. Le Verre à Vin d'une portion de la parcelle cadastrée section AA 150 consistant en un bâtiment d'une surface au sol d'environ 104 m² et d'une portion de la parcelle cadastrée section AA 409 pour une surface d'environ 250 m², consistant actuellement en un parking mitoyen au bâti susvisé. La superficie exacte de cette portion sera déterminée par géomètre-expert.

Un accord a été trouvé avec l'acquéreur sur les prix estimés par France Domaine, soit un total de 77 500 €.

Tarifs des séjours de l'Accueil de loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs des séjours de l'accueil de loisirs (ALSH). La tarification différenciée est maintenue et le tarif pour la première tranche de quotient familial ne change pas. Selon le quotient familial, le tarif sera compris entre 100 € et 215 €.

Conventions avec les Communes de Plouvien et de Kersaint Plabennec pour l'accueil de loisirs jeunes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la passation de conventions avec les Communes de Plouvien et de Kersaint-Plabennec, afin de déterminer les modalités d'accès aux activités proposées par l'Accueil de Loisirs jeunes de Plabennec.

Les montants des participations financières respectives des Communes de Plouvien et de Kersaint-Plabennec seront basés sur le coût journalier de l'activité restant à charge rapporté au nombre de journées d'accueil respectives de jeunes domiciliés dans ces communes. En contrepartie de ces participations financières, la Commune de Plabennec s'engage à accueillir des jeunes de Plouvien et de Kersaint-Plabennec, dans la limite des places disponibles.

Recrutement d'un contrat unique d'insertion- C.A.E.

Le conseil municipal approuve unanimement le recrutement à compter du 1^{er} avril 2016 d'un C.A.E. pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée d'un an (renouvelable une fois).

Modification des statuts de l'établissement public « Ecole de musique Pays des Abers-Côte des Légendes »

Unanimité pour approuver la modification des modalités de calcul et de versement des dotations versées par les communes membres.

Convention pour la mise en œuvre de spectacles dans le cadre du festival « Paroles en Wrac'h »

Le conseil municipal approuve la convention relative à l'organisation entre avril et mai 2016 de spectacles « tout public » dans le cadre du festival « Paroles en Wrac'h ».

Modification des statuts du Syndicat mixte des Eaux du Bas-Léon

Approbation unanime.

Dénomination de voies

Unanimité pour les dénominations de nouvelles voies :

- zone d'activités de Callac : rues Léon Foucault et Henri Becquerel
- zone d'activités de Penhoat : rue Jules Verne